



Fonds d'engagement social du parc éolien Mesgi'g Ugju's'n

Innergex énergie renouvelable Inc

Le Fonds d'engagement social du parc éolien Mesgi'g Ugju's'n, créé par Innergex énergie renouvelable Inc., est géré en collaboration avec la MRC Avignon et destiné aux communautés de son territoire.

Le Fonds se compose de deux volets :

1. Volet Communauté

Ce volet est destiné aux OBNL et coopératives du territoire et vise à soutenir des projets ayant des retombées d'ordre social, culturel, économique, sportif, récréotouristique ou touchant à la qualité de vie, l'environnement ou le développement durable.

Modalités et critères :

- Deux (2) appels de projets sont prévus annuellement. Les dates coïncident avec les réunions du conseil des maires et sont amenées à évoluer d'une année à l'autre.
- Les périodes approximatives prévues pour ces appels de projets sont :
 - Mai;
 - Octobre.
- Le montant maximal admissible est de 5 000 \$ par projet.
- Un comité est constitué pour l'analyse et la recommandation des projets. Il détermine les montants attribués pour le financement des projets en fonction des critères d'admissibilité déterminés et dans la limite des fonds disponibles. Ce comité se réserve le droit de proposer l'attribution de montants différents de ceux demandés.
- Le financement de tout projet est conditionnel à son acceptation par le conseil des maires de la MRC Avignon et à la disponibilité des fonds.
- Il est de la responsabilité du demandeur de fournir toute l'information nécessaire à l'analyse du dossier. Un projet peut être rejeté s'il est considéré incomplet.
- Le promoteur recevra avec sa lettre d'acceptation un formulaire de rapport final à remplir après la réalisation du projet faisant un bilan de ses résultats et retombées, et prouvant la visibilité offerte au fonds dans le cadre du projet. En cas de non-respect de cette modalité, le promoteur ne pourra plus déposer de projet dans le fonds.

473, BOULEVARD PERRON, C. P. 2202, MARIA (QUÉBEC) G0C 1Y0

Téléphone : 418 364-2000 Courriel : info@mrcavignon.com



Admissibilité :

- Le projet doit se dérouler dans les limites du territoire de la MRC Avignon ou bénéficier de façon directe à des citoyens de la MRC Avignon.
- Le projet doit avoir été déposé entre les dates de début et de fin d'un appel de projet (les dates des appels de projets sont annoncées par communiqué, sur le site web de la MRC et sur la [page Facebook de la MRC](#)).
- Le promoteur doit être un organisme sans but lucratif ou une coopérative.
- Le projet doit avoir des retombées d'ordre social, culturel, économique, sportif, récréotouristique ou toucher à la qualité de vie, l'environnement ou de développement durable.
- Le projet doit offrir une visibilité à Innergex, énergie renouvelable Inc. et à la MRC Avignon en respectant la grille de visibilité ci-dessous.

Critères d'exclusion des projets :

- Le fonds ne peut financer des projets issus des municipalités, des entreprises privées ou servant l'intérêt direct d'individus.
- Le fonds ne peut financer un projet ou un organisme voué à une cause politique.
- Le fonds ne peut financer les opérations courantes d'un promoteur.
- Le même projet ne peut être financé deux (2) années de suite. Un même projet peut être déposé à intervalles de deux (2) ans.
- Le fonds ne peut financer un projet issu d'un organisme qui a omis de remettre le rapport final d'un projet financé par le passé.

Autre critère d'évaluation :

Si le projet présenté fait l'objet d'autres demandes de financement qui sont vitales pour sa réalisation, le financement octroyé sera conditionnel à celui des autres partenaires engagés.

Formulaire :

Les demandes doivent être déposées via le formulaire unique de demande pour les organismes (disponible [ici](#))

2. Volet Municipal

Chacune des municipalités ainsi que la MRC disposent de 1 500 \$ par année pour encourager des organisations locales.

Visibilité

Afin de répondre aux exigences de visibilité pour l'entreprise Innergex, énergie renouvelable Inc. et la MRC Avignon, les promoteurs sont invités à demander par courriel ou à télécharger les logos [sur le site web de la MRC](#) pour pouvoir les inclure dans les actions prévues par les directives en matière de visibilité établies.

Grille de visibilité minimale :

Selon l'importance du financement et le type de projet, différentes exigences s'appliquent pour la visibilité offerte par le promoteur :

Montant	Visibilité minimum
0 \$ à 250 \$	<ul style="list-style-type: none"> • Mention d'Innergex et de la MRC Avignon
251 \$ à 2 000 \$	<ul style="list-style-type: none"> • Mention d'Innergex et de la MRC Avignon • Logos d'Innergex et de la MRC Avignon imprimés sur le programme ou autre item imprimé (par exemple le logo sur les vestes d'équipe) • Invitation à l'événement pour un représentant d'Innergex • Possibilité de fournir les bannières ou autre matériel promotionnel d'Innergex (voir coordonnées de la personne responsable)
2 001 \$ à 5 000 \$	<ul style="list-style-type: none"> • Même visibilité que le niveau précédent • Si l'activité ou l'équipement est permanent, les logos d'Innergex et de la MRC Avignon devront être installés en permanence et bien visibles avec la mention de « Partenaire majeur » • Si l'activité comporte un événement, invitation pour un représentant d'Innergex

Dans le but de vous aider à bien planifier la visibilité offerte à Innergex, voici quelques suggestions d'ordre technique :

- Lorsque vous faites une référence verbale, vous devez mentionner « Innergex »
- Lorsque vous faites une référence écrite, vous devez parler d'« Innergex énergie renouvelable Inc. »



- Veuillez conserver les couleurs et la forme des logos qui vous ont été fournis
- Dans le cas d'une installation permanente des logos, il serait apprécié de pouvoir valider le visuel au préalable.

Pour toute question ou pour discuter de la visibilité, n'hésitez pas à communiquer avec Sophie Leclerc, Coordonnatrice aux communications chez Innergex énergie renouvelable inc. à sleclerc@innergex.com ou au 450 928-2550, poste 1257, qui pourra vous fournir le matériel nécessaire et discuter des possibilités de visibilité selon votre projet.

Personne ressource

Matthieu Paradis, agent de développement territorial

418 364-2000 poste 109 - matthieu.paradis@mrcavignon.com

473, BOULEVARD PERRON, C. P. 2202, MARIA (QUÉBEC) G0C 1Y0
Téléphone : 418 364-2000 Courriel : info@mrcavignon.com